



recours concours administratifs

Par **seb1010**, le **10/04/2009** à **18:43**

Bonjour,

J'ai été admis au concours de constatation des douanes lors des résultats du 9 mars, et il se trouve qu'aujourd'hui j'apprends que je perds le bénéfice du concours à cause de mon inscription au casier judiciaire suite à une conduite en état d'ivresse.

Or cette inscription vient d'être retirée depuis une semaine par le tribunal.

Quel recours dois je entreprendre pour montrer ma bonne foi et surtout pouvoir intégrer l'école le 23 avril?

Et surtout y a t il un espoir de récupérer le bénéfice du concours?

Merci de votre aide.

Par **michter2**, le **08/08/2009** à **17:50**

Lors de la publication des résultats vous ne remplissiez pas une condition substantielle pour être nommé fonctionnaire.